

MOUVEMENT DE GREVE DES PUERICULTRICES ACCOMPAGNEES PAR LA CGT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Compte-rendu de délégation
lundi 18 décembre 2017

Contexte :

Le 18.12.2017, lors de la Journée départementale de la Protection Maternelle et Infantile et du Planning familial une cinquantaine d'agents, en grève et dans l'action, ont fait irruption dans l'amphithéâtre aux cris de « PMI en colère », interrompant ainsi le discours introductif de M. Lebrun Conseiller Départemental en charge de la famille.

Grâce à cette mobilisation une délégation a été reçue, ce qui a permis que le dialogue s'amorce sur les conditions de travail et la reconnaissance professionnelle.

La délégation d'une dizaine de collègues a été reçue par Monsieur Lebrun et par Madame Esquerre, Directeur Autonomie et Santé, dans l'espace détente attendant à l'amphithéâtre, de 9h30 à 10h30 environ.

Comme mentionné dans ce compte-rendu, le projet d'externalisation de la cellule agrément est abandonné. Nul doute que cela soit lié à la mobilisation sous toutes ses formes. Le fait que ce projet soit dévoilé à l'Assemblée Générale de septembre, que ce soit suivi d'une pétition bien relayée, puis d'un préavis de grève pour le 18.12 est très certainement la raison majeure de ce recul de la collectivité.

Ce compte-rendu est une synthèse des échanges au sein de la délégation. Il a été rédigé et validé collectivement par les membres de la délégation.

Déroulement de la délégation :

Après une brève présentation des différents participants, les échanges ont eu lieu de manière posée et d'écoute mutuelle. Les différents participants de la délégation ont tous pu s'exprimer librement et aborder les points suivants :

- Madame ESQUERRE, a précisé que la cellule assistante maternelle allait être créée, et d'après elle certaines professionnelles seraient favorables. Une précision concernant l'EPI a été demandée :

Madame ESQUERRE dit que l'EPI ne nous a jamais été présenté. Elle ajoute qu'elle n'est pas favorable à une externalisation de cette cellule.

- Les professionnelles expliquent que des pressions sont exercées sur certaines collègues. D'autres n'auront pas le choix de se spécialiser en allant sur la cellule assistante maternelle :
 - soit pour rester au département car en détachement
 - soit pour ne pas s'éloigner de leur domicile (le nombre de professionnel devenant trop élevé sur la PMI avec la gestion des assistantes maternelles en moins)

A cela, pas de réponse de Madame ESQUERRE et Monsieur LEBRUN

- La création de la cellule assistantes maternelles va entraîner un redécoupage des secteurs qui sera géré par les médecins responsables de centre. S'il y a trop de professionnelles sur le terrain (lié à la perte de la mission assistantes maternelles), il leur sera proposé de changer de secteur ou de territoire pour aller sur des postes vacants.

- Demande de plus de transparence sur les projets départementaux et notamment par rapport à l'organisation de la PMI, pour donner plus de sens aux changements demandés par l'institution aux puéricultrices.

Monsieur Lebrun a expliqué qu'il n'avait, lui-même, qu'une visibilité sur de 2 à 3 ans mais qu'il ne pouvait pas s'engager sur une communication aux professionnels de terrain à ce sujet.

- Les professionnelles ont pu expliquer précisément le sens de la polyvalence des missions et de la pertinence de travailler en pluridisciplinarité.
Les professionnelles ont demandé plus d'écoute par rapport aux différentes remontées des professionnelles en poste sur le terrain et de prise en compte de leurs demandes tant générales que locales.

Madame Esquerre dit qu'elle n'a pas reçu de proposition du terrain suite aux réunions avec elle début été 2017. Elle demande de nouveau des propositions dans la perspective de devoir travailler sans médecins à l'avenir. Elle s'engage à participer plus régulièrement aux réunions organisées par les médecins directeurs de Pôle santé sur les différents TAD. Elle précise qu'à l'avenir elle sera positionnée uniquement sur la Santé et non plus sur l'Autonomie et donc plus disponible pour les puéricultrices.

- Un positionnement plus clair par rapport aux projets du département et notamment par rapport aux positionnements et mobilités à venir. Il a été précisé à Madame ESQUERRE que la précédente mobilité de 2015, a été réalisée dans un délai très court et il serait souhaitable que les professionnels aient plus de temps à l'avenir pour faire leurs choix.

Madame Esquerre dit qu'elle ne peut pas s'engager à ces sujets car ils relèvent de la DRH. C'est donc la DRH, comme en 2015, qui sera chargée d'accompagner les mobilités des agents et Madame Esquerre ne sait pas comment la DRH gèrera les changements.

Elle rappelle que les détachements comme les conventions ont une date de fin qui permet à l'employeur comme à l'employé de faire un choix à échéance convenue d'avance. Les conventions Mairie ont été rompues et annoncées brutalement par orale en octobre aux agents concernés pour finalement être renouvelées en décembre car cela coute moins cher. Les demandes d'intégration des agents n'ont pas eu de réponse écrite.

Au sujet des collègues qui ont été redéployées de manière abrupte en 2015 : Madame Esquerre dénie cette information.

- Plus de moyens matériels, notamment par rapport aux locaux

Madame Esquerre répond que ce sont des problématiques locales qui ne peuvent pas être généralisées. Elles n'auraient donc pas lieu d'être exposées dans le contexte de cette délégation.

- Un bilan par rapport à la charge de travail depuis la réorganisation de 2015.

Madame Esquerre dit que les chiffres relatifs à la charge de travail depuis la réorganisation de 2015 sont bien remontés et qu'elle les a à sa disposition.

Monsieur Lebrun dit qu'il entend notre demande de plus de clarté par rapport à l'exploitation de ces chiffres.

- Les professionnelles ont pu faire remonter les difficultés de fonctionnement avec le centre d'appel.

Madame Esquerre dit qu'elle connaît ces dysfonctionnements, qu'une évaluation de l'activité est en cours pour mesurer la pertinence du dispositif. Par ailleurs le personnel du centre d'appel est en sous-effectif en parti lié au contexte actuel.

- Des précisions quant aux demandes de positionnement de certains médecins référents de PMI aux collègues puéricultrices, parfois avec des pressions à l'appui, et dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation.

Madame Esquerre rappelle qu'elle n'a qu'un positionnement fonctionnel par rapport à ses collègues médecins et non un positionnement hiérarchique. Elle précise toutefois qu'il n'y a pas eu de directive à ce jour en ce sens, qui aurait émané de la direction santé.

- Le problème des heures supplémentaires non prises en compte et la retenue de salaire lors d'arrêt maladie ont été abordés.

Madame ESQUERRE répond qu'elle ne peut pas agir sur ces sujets et que cela relève de la DRH.

Conclusion :

Les puéricultrices sont motivées et passionnées par leur travail au département. Elles ne sont pas opposées au changement mais réclament plus de sens aux modifications demandées et notamment en faveur des usagers.

Monsieur Lebrun ne peut s'engager sur plus de communication quant aux objectifs et perspectives à venir pour le département, mais il dit entendre nos demandes.

Madame Esquerre s'engage à être plus présente auprès des professionnels et notamment lors des réunions organisées par les médecins directeurs de Pôle santé sur les différents TAD. Les professionnelles lui ont explicitement demandé qu'elle s'engage à ce que ces réorganisations se déroulent dans des conditions sécurisantes pour les agents sans que des pressions ne soient exercées sur les professionnelles pour les contraindre aux différents changements.

En raison des modifications d'organisation à venir, il serait souhaitable qu'un membre de la DRH puisse l'accompagner sur ces réunions, pour répondre aux questions de mobilités notamment.